

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel :  
160 francs suisses  
Fascicule mensuel :  
20 francs suisses

# Le Droit d'auteur

106<sup>e</sup> année – N° 3  
Mars 1993

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

### NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et certains autres traités administrés par l'OMPI. Déclaration : Kazakhstan . . . . .	51
Convention phonogrammes. Adhésion : Chine . . . . .	51

### ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR

Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées. Deuxième session (Genève, 25-27 novembre 1992) . . . . .	52
--	----

### SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Le Traité sur le registre des films (enregistrement international des œuvres audiovisuelles) en 1992 . . . . .	53
--	----

### ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique . . . . .	54
Amérique latine et Caraïbes . . . . .	54
Asie et Pacifique . . . . .	55

### ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EUROPÉENS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

. . . . .	55
-----------	----

### CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR

. . . . .	56
-----------	----

### NOUVELLES DIVERSES . . . . .

. . . . .	56
-----------	----

### SÉLECTION DE PUBLICATIONS DE L'OMPI . . . . .

. . . . .	57
-----------	----

### CALENDRIER DES RÉUNIONS . . . . .

. . . . .	58
-----------	----

*(suite au verso)*

### OMPI 1993

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

**LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS  
(ENCART)**

Note de l'éditeur

**LOIS RÉGIONALES**

**Communautés européennes**

Directive (CEE) n° 92/100 du Conseil du 19 novembre 1992 relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle . . . . .

Texte 1-01

## Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur

### Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et certains autres traités administrés par l'OMPI

#### Déclaration

#### KAZAKHSTAN

Le Gouvernement de la République du Kazakhstan a déposé, le 16 février 1993, la déclaration suivante :

“Le Gouvernement de la République du Kazakhstan déclare que

- la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifiée le 28 septembre 1979;
- la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, révisée à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifiée le 28 septembre 1979;
- l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du

14 avril 1891, révisé à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifié le 28 septembre 1979;

- le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) du 19 juin 1970, modifié le 28 septembre 1979 et le 3 février 1984,

continuent à s'appliquer au territoire de la République du Kazakhstan, et accepte les obligations énoncées dans les conventions, l'arrangement et le traité susdits concernant son territoire.

Le Gouvernement de la République du Kazakhstan déclare que, pour la détermination de sa part contributive dans le budget de l'Union de Paris, il souhaite que la République du Kazakhstan soit rangée dans la classe VII.”

*Notification OMPI n° 163, du 16 février 1993.*

### Convention phonogrammes

#### Adhésion

#### CHINE

Le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), conformément aux dispositions de l'article 13.4) de la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes, a informé les gouvernements des Etats invités à la Conférence diplomatique sur la protection des phonogrammes que, selon la notification reçue du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Gouverne-

ment de la République populaire de Chine a déposé, le 5 janvier 1993, son instrument d'adhésion à ladite convention.

Ladite convention entrera en vigueur, à l'égard de la République populaire de Chine, le 30 avril 1993.

*Notification phonogrammes n° 50, du 30 janvier 1993.*

## Activités normatives de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur

### Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées

Deuxième session

(Genève, 25-27 novembre 1992)

Le Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées a tenu sa deuxième session, à Genève, du 25 au 27 novembre 1992.

Les 23 organisations suivantes étaient représentées à la réunion : Association brésilienne de la propriété industrielle (ABPI), Association brésilienne des agents de propriété industrielle (ABAPI), Association de gestion internationale collective des oeuvres audiovisuelles (AGICOA), Association des agents de brevets néerlandais (APA), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association japonaise des brevets (JPA), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Chambre de commerce internationale (CCI), Chambre fédérale des conseils en brevets (Patentanwaltskammer (PAK)), Chartered Institute of Arbitrators (CI Arb), Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), Conseil international des sociétés de dessin industriel (ICSID), Fédération de l'industrie allemande (BDI), Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD), Fédération internationale des associations du droit de l'informatique (IFCLA), Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI), Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA), Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit (ILATID), Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI), Licensing Executives Society International (LESI), Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), Union internationale des éditeurs (UIE). Un expert, invité par le Bureau international, a aussi participé à la réunion.

Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un mémorandum établi par le Bureau international et intitulé "Aperçu des services que pourrait fournir l'OMPI" (document ARB/WG/II/1). Le groupe de travail a examiné la question de savoir s'il était souhaitable que l'OMPI fournisse de tels services et a aussi étudié les types de services qui pourraient être fournis.

L'OMPI devrait, de l'avis général, envisager de mettre à disposition, en sus des deux procédures proposées dans le document de travail (qui étaient i) la médiation et l'arbitrage par défaut, et ii) l'arbitrage direct), deux autres formes de procédures : la médiation sans lien obligatoire avec l'arbitrage et une forme de mini-arbitrage destinée à régler rapidement et à peu de frais les litiges mineurs. En effet, il a été considéré particulièrement important qu'une telle procédure soit mise à la disposition des petites et moyennes entreprises pour qui le coût — en ressources humaines et financières — de procès qui s'éternisent peut être désastreux.

Le groupe de travail a notamment examiné en détail les questions suivantes : l'arbitrabilité des litiges portant sur des titres de propriété intellectuelle, les critères relatifs aux qualifications et la méthode de nomination des médiateurs et des arbitres, y compris la consultation des parties, les honoraires et les conséquences de leur non-paiement, la fin des médiations, le nombre des arbitres et les causes de récusation, la communication réciproque des éléments de fait et d'information entre les parties, l'indication ou non des motifs de la décision arbitrale, le lieu de l'arbitrage et les arrangements institutionnels.

Les services que pourrait fournir l'OMPI dans la solution des litiges de propriété intellectuelle entre particuliers continueront d'être examinés par le groupe de travail lors de sa troisième réunion, qui doit se tenir en 1993.

## LISTE DES PARTICIPANTS\*

## I. Organisations

Association brésilienne de la propriété industrielle (ABPI) : J.A. Faria Correa. Association brésilienne des agents de propriété industrielle (ABAPI) : J.A. Faria Correa. Association de gestion internationale collective des oeuvres audiovisuelles (AGICOA) : P. Carruzzo. Association des agents de brevets néerlandais (APA) : M.J.W. Gelissen. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : J. Clark. Association japonaise des brevets (JPA) : Y. Kanazaki. Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : G. Roussel. Chambre de commerce internationale (CCI) : D. Hascher; X.A. de Mello; J.H. Kraus; D. Croze. Chambre fédérale des conseils en brevets (Patentanwaltskammer (PAK)), Allemagne (FCPA) : U. Wittenzellner. Chartered Institute of Arbitrators (CIArb) : R. Briner; D. Brown-Berset. Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA) : U. Wittenzellner. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : N'D. N'Diaye. Conseil international des sociétés de dessin industriel (ICSID) : G. Adams. Fédération de l'industrie allemande (BDI) :

F. Kretschmer. Fédération internationale des associations de distributeurs de films (FIAD) : A. Virenque. Fédération internationale des associations du droit de l'informatique (IFCLA) : A. Millé; M.I. Sorondo. Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI) : W. Holzer. Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA) : A. Millé. Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit (ILATID) : A. Millé; M.I. Sorondo. Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI) : J. Pagenberg. Licensing Executives Society International (LESI) : D.H. O'Connor. Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE) : F. Kretschmer. Union internationale des éditeurs (UIE) : J.A. Koutchoumow.

## II. Experts

T. Arnold, Etats-Unis d'Amérique; J.A. Faria Correa, Brésil.

## III. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*directeur général*); F. Gurry (*directeur-conseiller au Cabinet du directeur général*); C. Graffigna (*conseiller au Cabinet du directeur général*); R. Sateler (*conseiller juridique adjoint au Bureau du conseiller juridique*).

\* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue auprès du Bureau international.

## Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Le Traité sur le registre des films  
(enregistrement international des oeuvres audiovisuelles) en 1992

*Nouveaux Etats membres.* En 1992, l'Argentine a adhéré au Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles (Traité sur le registre des films), et la République tchèque et la Slovaquie ont déposé une déclaration de continuation en vertu de laquelle le traité s'applique à leurs territoires respectifs, ce qui porte à sept le nombre des Etats parties au traité (au 1<sup>er</sup> janvier 1993).

*Administration.* En 1992, le fonctionnement du service d'enregistrement international des films a été entièrement informatisé. Deux cent onze demandes ont été reçues en 1992; toutes ont abouti à des enregistrements. Le nombre total des enregist-

trements effectués depuis l'ouverture du service d'enregistrement le 1<sup>er</sup> septembre 1991 s'établit à 360.

*Services d'information et de promotion.* En janvier, un fonctionnaire du service d'enregistrement s'est rendu au Centre international de la cinématographie, à Paris, où il a eu des entretiens sur la promotion de l'utilisation du Traité sur le registre des films et sur l'augmentation des adhésions à ce traité.

En février, un fonctionnaire du service d'enregistrement s'est rendu au siège d'Eurêka audiovisuel, à Bruxelles, à des fins identiques.

## Activités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur spécialement conçues pour les pays en développement

### Afrique

#### Cours de formation, séminaires et réunions

*Journées d'étude nationales de l'OMPI sur l'administration du droit d'auteur (Banjul).* L'OMPI a organisé, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Gambie, des journées d'étude nationales sur l'administration du droit d'auteur qui se sont tenues à Banjul du 2 au 4 décembre 1992, et qui ont réuni une soixantaine de participants, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des magistrats, des auteurs, des artistes et des producteurs. Les exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant du Sénégal et de la Suède. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont aussi participé à ces journées.

#### Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

*Ghana.* En décembre 1992, un consultant suisse de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation se sont rendus en mission à Accra afin d'apporter à la Société de droit d'auteur du Ghana (COSGA) une assistance pour ses activités de gestion collective.

*République-Unie de Tanzanie.* En décembre 1992, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Dar es-Salaam pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation de l'Office de la propriété industrielle et du projet d'adhésion du pays à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.

En décembre 1992 également, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Zanzibar, sur demande du gouvernement, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'administration locale de la modernisation de l'Office de la propriété industrielle de Zanzibar et de sa législation en matière de propriété industrielle, de droit d'auteur et de droits voisins.

*Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).* En décembre 1992, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la 30<sup>e</sup> session du Conseil d'administration de l'OAPI, qui s'est tenue à Abidjan au niveau ministériel. Les participants ont examiné plusieurs questions relatives à la coopération entre les deux organisations et ont adopté une résolution remerciant l'OMPI de l'aide qu'elle apporte en permanence à l'OAPI.

### Amérique latine et Caraïbes

#### Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

*El Salvador.* En décembre 1992, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant un avant-projet de loi sur la propriété

intellectuelle (propriété industrielle et droit d'auteur).

*Suriname.* En décembre 1992, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des projets de loi sur la propriété industrielle, le droit d'auteur et les droits voisins.

## Asie et Pacifique

### Cours de formation, séminaires et réunions

*Séminaire national de l'OMPI sur la protection des droits de propriété intellectuelle (Bangkok).* L'OMPI a organisé, en collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle du Ministère thaïlandais du commerce, et avec le concours du Gouvernement français, un séminaire national sur la protection des droits de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Bangkok les 11 et 12 décembre 1992. Ce séminaire a réuni une centaine de participants, pour la plupart juristes ou représentants du secteur privé, ainsi que des fonctionnaires nationaux. Les exposés ont été présentés par deux consultants français de l'OMPI, un fonctionnaire de l'Organisation et plusieurs experts thaïlandais, notamment des fonctionnaires du Département de la propriété intellectuelle.

### Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

*Programme régional pour l'Asie et le Pacifique.* En décembre 1992, un fonctionnaire du Bureau régional du PNUD de Bangkok s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la co-

opération entre le PNUD et l'OMPI en ce qui concerne le projet de programme régional sur la propriété intellectuelle en Asie et dans le Pacifique.

*Brunéi Darussalam.* En décembre 1992, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, des possibilités de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment de l'éventuelle adhésion de son pays à la Convention instituant l'OMPI.

*Chine.* En décembre 1992, deux fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes (CCE) se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI à Genève de la réalisation éventuelle de projets de coopération en Chine.

En décembre 1992 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Beijing à des entretiens réunissant des fonctionnaires du Ministère chinois des relations économiques et du commerce extérieur, des représentants d'organismes publics chinois s'occupant de questions de propriété intellectuelle et des fonctionnaires de la CCE; ces entretiens portaient sur un éventuel projet de coopération en matière de propriété intellectuelle qui serait exécuté en Chine avec des fonds de la CCE. Un fonctionnaire de l'Office européen des brevets (OEB) était également présent à ces entretiens.

## Activités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur spécialement conçues pour les pays européens en transition vers l'économie de marché

### Activités nationales

*Estonie.* En décembre 1992, un professeur de l'Université Tartu représentant officiellement le Gouvernement estonien s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'adhésion de son pays à la

Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.

*Lettonie.* En décembre 1992, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

## Contacts du Bureau international de l'OMPI avec des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine du droit d'auteur

### Nations Unies

*Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).* En décembre 1992, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à Genève à la première session du Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation.

*Comité administratif de coordination des Nations Unies (CAC).* En novembre-décembre 1992, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la 13<sup>e</sup> session de l'Equipe spéciale du CAC pour la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à New York.

*Programme des Nations Unies pour le développement.* En décembre 1992, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à New York à la Réunion consultative interorganisations convoquée une fois par an par le PNUD.

*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).* En décembre 1992, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la 48<sup>e</sup> session des Parties contractantes du GATT, qui a eu lieu à Genève.

### Autres organisations

*Agence pour la protection des programmes (APP).* En décembre 1992, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, au 10<sup>e</sup> forum annuel de l'APP sur la protection internationale des logiciels et des bases de données.

*Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC).* En décembre 1992, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Accra, à une réunion des directeurs de sociétés d'auteurs africaines organisée par la CISAC.

*Coordination européenne des producteurs indépendants (CEPI).* En décembre 1992, M. Alain Modot, secrétaire général de la CEPI, s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de divers aspects des activités de l'OMPI, notamment de la préparation d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques et d'un éventuel instrument sur les droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

## Nouvelles diverses

### Nouvelles nationales

*Chine.* Le Conseil d'Etat a adopté, le 25 septem-

bre 1992, le Règlement d'application des traités internationaux relatifs au droit d'auteur.



## Sélection de publications de l'OMPI

L'OMPI a récemment fait paraître, notamment, les publications suivantes\* :

*Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et Règlement*

\* Ces publications peuvent être obtenues auprès du Groupe de la vente et de la diffusion des publications de l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse (téléimprimeur : 412 912 OMPI CH; télécopieur : (41-22) 733 5428; téléphone : (41-22) 730 9111).

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (E pour l'anglais, F pour le français, G pour l'allemand, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués sont ceux de l'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

*d'exécution en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1992, et Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, n° 204(E)(F)(S), 15 francs suisses.*

*Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, 6<sup>e</sup> édition, n° 500(S/F), 100 francs suisses; n° 500.1(G/F) – I<sup>re</sup> partie, 100 francs suisses, n° 500.2(G/F) – II<sup>e</sup> partie, 80 francs suisses.*

*Les 25 premières années de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, par Arpad Bogsch, n° 882(F)(E), 10 francs suisses.*

*Summary of Industrial Property Legislation in Asia and the Pacific, n° 718(E), gratuit.*

*The First Twenty-Five Years of the World Intellectual Property Organization, n° 881(E), 100 francs suisses.*

## Calendrier des réunions

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

**1993**

**31 mars – 2 avril**  
(Université Harvard,  
Cambridge, Massachusetts)

**Colloque mondial de l'OMPI sur l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur et les droits voisins**

Le colloque débattrà de l'incidence des techniques numériques sur la création, la diffusion et la protection des oeuvres littéraires et artistiques, des représentations ou exécutions et des enregistrements sonores.

*Invitations* : les gouvernements, certaines organisations non gouvernementales et toute personne intéressée (droit d'inscription 150 dollars E.-U.).

**26–30 avril (Genève)**

**Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye (troisième session)**

Le comité continuera d'étudier les possibilités de réviser l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels ou d'y ajouter un protocole afin d'introduire dans le système de La Haye des dispositions incitant les Etats à y adhérer et rendant son utilisation plus commode pour les déposants.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.

**10–21 mai (Genève)**

**Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (cinquième session) et Réunion préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle**

Le comité d'experts poursuivra les préparatifs en vue d'un éventuel traité multilatéral sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle. La réunion préparatoire décidera des documents de fond qui devront être soumis à la conférence diplomatique et des Etats et organisations qui devront être invités à la conférence diplomatique. Elle établira aussi un projet de règlement intérieur de la conférence diplomatique.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI, ou Etats parties au Traité de Nairobi et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

**2–4 juin (Genève)**

**Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées (troisième session)**

Le groupe de travail examinera un projet de règles d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en vue de l'établissement, au sein de l'OMPI, de services pour la solution des litiges entre personnes privées touchant à des droits de propriété intellectuelle.

*Invitations* : certaines organisations non gouvernementales.

**7–18 juin (Genève)**

**Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (cinquième session)**

Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur le droit des marques, en s'attachant notamment à l'harmonisation des formalités relatives à la procédure d'enregistrement des marques.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

**21–25 juin (Genève)**

**Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (troisième session)**

Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.

*Invitations* : Etats membres de l'Union de Berne, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.

- 28 juin – 2 juillet (Genève)**  
**Comité d'experts sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (première session)**  
 Le comité examinera la question de l'élaboration d'un éventuel nouvel instrument (traité) sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.  
*Invitations* : Etats membres de l'OMPI, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.
- 12–30 juillet (Genève)**  
**Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (deuxième partie)**  
 La conférence diplomatique devrait adopter le Traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets. Il s'agit de la deuxième partie de cette conférence diplomatique, dont la première partie a eu lieu à La Haye en 1991.  
*Invitations* : Etats membres de l'Union de Paris, Organisation européenne des brevets (OEB) et Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ainsi que, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris et certaines organisations.
- 20–29 septembre (Genève)**  
**Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-quatrième série de réunions)**  
 Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en session ordinaire tous les deux ans, les années impaires.  
 Au cours de leurs sessions de 1993, les organes directeurs procéderont, notamment, à l'examen et à l'évaluation des activités de l'OMPI entreprises depuis juillet 1991 et adopteront le programme et budget du Bureau international pour la période biennale 1994–1995.  
*Invitations* : Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 13 et 14 octobre (Funchal, Madère)**  
**Symposium sur la protection internationale des indications géographiques (organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement du Portugal)**  
 Le symposium sera consacré à la protection des indications géographiques (appellations d'origine et autres indications de provenance) sur le plan national et multilatéral.  
*Invitations* : les gouvernements, certaines organisations non gouvernementales et toute personne intéressée (moyennant paiement d'un droit d'inscription).
- 8–12 novembre (Genève)**  
**Comité d'experts sur une loi type sur les droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (deuxième session)**  
 Le comité d'experts continuera d'examiner un projet de loi type portant sur la protection des droits des producteurs de phonogrammes et examinera (pour la première fois) des dispositions destinées à figurer dans la loi type et portant sur les droits des artistes interprètes ou exécutants.  
*Invitations* : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI, ou Etats parties à la Convention de Rome ou à la Convention phonogrammes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

## Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

### 1993

- 21 et 22 avril (Genève)**  
**Comité administratif et juridique**  
*Invitations* : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.
- 23 avril (Genève)**  
**Comité consultatif (quarante-sixième session)**  
*Invitations* : Etats membres de l'UPOV.
- 27 octobre (Genève)**  
**Comité administratif et juridique**  
*Invitations* : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

28 octobre (Genève)	<b>Comité consultatif (quarante-septième session)</b> <i>Invitations</i> : Etats membres de l'UPOV.
29 octobre (Genève)	<b>Conseil (vingt-septième session ordinaire)</b> <i>Invitations</i> : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

## Autres réunions

### 1993

8-12 mai (Nouvelle-Orléans)	United States Trademark Association (USTA) : 115 <sup>e</sup> réunion annuelle.
23-26 mai (Bournemouth)	Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI) : Congrès.
2-5 juin (Madrid)	Association communautaire du droit des marques (ECTA) : Réunion générale annuelle et Conférence.
7-11 juin (Vejde)	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.
12-16 juin (Lisbonne)	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Conseil des présidents.
26 juin – 1 <sup>er</sup> juillet (Berlin)	Licensing Executives Society International (LESI) : Réunion annuelle.
12-16 septembre (Colombo)	Association juridique de l'Asie et du Pacifique (LAWASIA) : 13 <sup>e</sup> Conférence de la LAWASIA.
20-24 septembre (Anvers)	Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès.
6-8 octobre (Cincinnati)	Association de propriété industrielle du Pacifique (PIPA) : Congrès international.

### 1994

2-8 février (Queenstown)	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.
8-11 mai (Seattle)	United States Trademark Association (USTA) : 116 <sup>e</sup> réunion annuelle.
25-28 mai (Luxembourg)	Association communautaire du droit des marques (ECTA) : Réunion générale annuelle et Conférence.
12-18 juin (Copenhague)	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Comité exécutif.
20-24 juin (Vienne)	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Congrès.